

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

FAIT DIVERS

UN SECRET TROUBLANT ^{P.4}

5^{ème} Journée des éliminatoires

CAN 2017/ Liberia # Togo :

Un commando de 21 ^{P.6}
Eperviers pour défier les
Leones Stars du Libéria

Marche inutile du CAP2015 :

Le MRC et l'OBUTS, deux partis d'opposition, se désolidarisent et appellent au boycott



Abass Kaboua (MRC)



Jean-Pierre Fabre (ANC/CAP2015)



Agbéyomé Kodjo (OBUTS)

La Cour de justice de la CEDEAO déboute les avocats de Pascal Bodjona qui réclamaient à l'Etat une somme de 425.000.000 FCFA



Pascal Bodjona

CONFLIT D'AUTORITE ET DIVISION DES TOGOLAIS AU BURKINA FASO :

Une situation qui interpelle les autorités togolaises ^{P.7}

L'OTR en tournée nationale de contrôle de la facture normalisée ^{P.7}



Henry Gaperi, Commissaire Général OTR

DROIT DE RÉPONSE DE NOËL DE POUKN AU JOURNAL FLAMBEAU DES DÉMOCRATES

Monsieur le Directeur de Publication,
Suite à vos parutions N° 439 du 25 Février 2016 dans laquelle vous titrez " Noël De Poukn au crépuscule de sa gloire : Fin de course d'un apprenti politicien " et N° 445 du 07 Avril 2016 où vous publiez un article intitulé " Un comédien politique : Noël De Poukn ou la face cachée d'un imposteur ", ma personne est la cible d'attaques gratuites dans ...



^{P.6} Noël De Poukn, président de la NJSPP

Journée mondiale des télécommunications :

L'ATC note une dégradation des services offerts par les opérateurs de téléphonie

Chaque 17 mai, le monde entier commémore la Journée internationale des télécommunications. Au Togo, cet événement a été une occasion pour les pouvoirs publics, les opérateurs de téléphonie mobile et les usagers de faire le point sur la situation des télécommunications dans le pays. Pour l'Association togolaise des consommateurs (ATC), il y a une dégradation de la qualité des services proposés par les opérateurs de télécommunications, surtout l'internet.



Agouta Aladjou, SG de l'ATC

Dans un communiqué de presse rendu public à l'occasion de cette journée mondiale des télécommunications, l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) relève que malgré les multiples annonces du gouvernement sur l'avènement du haut débit au

Togo, force est de constater que les consommateurs sont à la peine avec leur connexion internet, et, les cybercafés ne sont plus à même de fournir un service de qualité à leurs clients. Et les nombreux griefs et témoignages qui lui parviennent de

la part des consommateurs, sont une parfaite illustration de la situation.

" Il est de coutume d'entendre des consommateurs s'emporter, et cela revient de plus en plus ces derniers temps, parce que le crédit

transféré est épuisé après un ou deux appels. Des fois, le crédit disparaît sans que l'on ait effectué un appel ", rappelle l'ATC qui estime que ces situations sont à l'origine de nombreux différends entre les clients et les commerçants.

L'ATC n'a pas passée sous silence les problèmes liés à la consommation des crédits pré-payés et les bonus offerts par les opérateurs téléphoniques. Il s'agit d'arnaque des consommateurs par les opérateurs de téléphonie mobile, car il est loisible de constater que les agences de ces opérateurs ne désespèrent pas de clients qui reviennent toujours pour des réclamations, a relevé l'ATC. Elle attire l'attention de l'autorité de régulation du secteur des postes et télécommunication et l'appelle à mieux encadrer cette pratique.

Selon les premiers responsa-

bles de l'ATC, " si nous admettons aujourd'hui que le monde est un village et que presque toutes les activités ne sont réalisables que dans ce cadre, il urge que le gouvernement se penche sérieusement sur l'amélioration du débit internet au Togo ".

Pour l'heure, les opérateurs de téléphonie mobile promettent le passage rapide à la 3G pour les utilisateurs des Smartphones, notamment. Ce basculement permettra de bénéficier de certains produits et devra augmenter sensiblement la connectivité.

Selon la ministre de l'Economie numérique, Cina Lawson, l'internet mobile haut débit doit passer du statut de produit de luxe à celui de grande consommation. Une invite aux opérateurs de téléphonie mobile de vulgariser cet outil, l'internet.

JPB

La dégradation des routes :

La part de responsabilité des usagers

La route est un instrument indispensable au développement d'un pays. A cet effet, il faut la préserver et l'entretenir. Mais au Togo, la protection du patrimoine routier n'est pas une préoccupation majeure des usagers de la route. Au quotidien, la route est anormalement sollicitée par les coups de cric, des jantes de pneus, le suintement de carburants des véhicules et surtout la surcharge.

En effet, ces derniers excèdent les normes réglementaires du gabarit et de la charge à l'essieu en faisant des surcharges dans le but de transporter un surplus de marchandises pour leur propre compte ou pour autrui en vue de maximiser leur profit. Tout cela a malheureusement de nombreuses conséquences non seulement sur l'infrastructure et le matériel roulant, mais également sur leur propre vie et celle des autres usagers.

Cette mauvaise pratique est l'une des causes de la dégradation précoce de la route, du matériel roulant et constitue un risque permanent d'accidents. Toutes ces pratiques peu recommandables de la part des usagers ne font qu'accroître sa détérioration et réduire sa durée de vie.

Le Togo dispose aujourd'hui, d'un important réseau routier. Mais le constat est que la durée de vie des routes est très courte. Aussitôt construites, les routes se dégradent. Mauvaise foi des sociétés de construction des routes ou incivisme des transporteurs ? Que faut-il faire pour maintenir pendant longtemps la vie de nos routes ?

Les routes ne sont pas éternelles même si nous les construisons pour qu'elles durent.

Selon les spécialistes, la durée de vie d'une route peut s'étendre à plus d'une vingtaine d'années. Au Togo, il faut savoir que la dégradation des routes est due dans une certaine mesure au comportement de l'homme. En effet, il ressort de nos investigations que c'est la surcharge à l'essieu qui tue nos routes. D'autres facteurs dégradants comme l'eau, par exemple, constituent la principale cause de destruction et de dégradation de nos routes, en plus de la surcharge.

Au Togo, en tenant compte des marges accordées, la charge à l'essieu ne doit pas dépasser celle prévue dans la zone UEMOA. Il s'agit là des dispositions très importantes prises pour la protection des routes, mais leur application et leur respect par les transporteurs laisse à désirer. Conséquences, les routes qui sont conçues pour une durée de vie minimum de 15 à 20 ans, se dégradent le lendemain même de leur inauguration officielle. Beaucoup de routes au Togo sont aujourd'hui dans cette situation engendrant une charge énorme pour l'Etat qui fait face à leur entretien ou à leur reconstruction. Cet incivisme des usagers de la route entache parfois les relations entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers. " La préservation du patrimoine routier reste une préoccupation constante tant pour les bailleurs de fonds que pour les Etats. Les décideurs de la région



Des usagers de la route lourdement chargés

forment le vœu que des solutions appropriées à la problématique soient trouvées puisque le transport routier assure plus de 70% du trafic intérieur dans l'Union ", a expliqué Gnofam Ninsao, ministre des infrastructures et des transports lors de la rencontre des ministres des infrastructures de la zone UEMOA en 2015.

Il incombe donc à l'Etat de veiller à ce que tous les usagers de la route, sans exception aucune, respectent les dispositions en vigueur car le mauvais état des routes ne profite à personne, car " sans route, il n'y a pas de développement ".

Ceux qui pratiquent les surcharges sont considérés comme des ennemis de l'Etat, des fossoyeurs du budget d'Etat car les routes coûtent très cher et leur entretien encore plus. Il faut savoir qu'une route construite a une durée de vie, en fonction du trafic et des charges.

Au titre de l'année 2015, les

besoins réels en entretien routier au Togo s'élevaient à 40 milliards de FCFA.

Depuis sept (07) ans, l'Etat togolais investit chaque année, des centaines de milliards de Fcfa dans la réhabilitation et la construction des infrastructures routières. Si à ce jour le Togo dispose d'un des meilleurs réseaux routiers en Afrique de l'Ouest, le grand défi qui reste à relever concerne l'entretien de ces infrastructures routières.

Selon les responsables de l'entretien routier, ces dépenses peuvent être évitées. Pour avoir des routes de bonne qualité, il n'y a qu'une seule condition : le respect de la réglementation en vigueur sur les charges.

La défaillance observée au niveau du système d'entretien

Les besoins d'entretien d'un réseau peuvent être prédits de manière relativement exacte à partir d'un ensemble de caractéristiques structurelles tels que l'âge, le climat, le trafic, les caractéristiques géométriques, la qualité de la construction et l'entretien ultérieur. De tous ces paramètres, l'âge, le trafic et la qualité de la construction sont ceux qui présentent plus d'importance dans les pays en développement.

En effet, l'âge est important pour les routes revêtues en raison du fait que leur détérioration est progressive et ne se remarque presque pas pendant une longue phase initiale, qui peut englober jusqu'aux deux tiers de la durée de vie de la chaussée (15 ans). Ce qui fait que le rechargement et le renforcement de la chaussée peuvent être quelque peu différés tant que la route reste dans un état passable et n'a pas encore atteint la phase critique.

Le trafic également est un facteur déterminant dans les décisions d'entretien dans la mesure où, plus le trafic supporté par l'infrastructure est dense, plus il constitue une porte ouverte aux dégradations et la route nécessitera un entretien compte tenu des formes de dégradation qu'elle présente.

A l'évidence, une infrastructure mal construite connaît une dégradation rapide et requiert alors un entretien.

Espoir

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Espoir D.
Pierre AGBANDA

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

Lisez votre journal

Tous les jeudis

Marche inutile du CAP2015 :

Le MRC et l'OBUTS, deux partis d'opposition, se désolidarisent et appellent au boycott

Une coalition de certains partis d'opposition regroupés au sein du CAP2015 se mobilise pour une marche le samedi 21 mai 2016. " Qu'est-ce qui peut encore pousser ces partis dans la rue ? ", s'interrogent bon nombre de Togolais. Dans un communiqué rendu public le 14 mai dernier, les organisateurs de cette marche déclinent un chapelet de revendications parmi lesquelles les réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales telles que prévues par l'Accord Politique Global (APG) ainsi que l'organisation transparente, participative et consensuelle de la décentralisation, nécessaires à l'édification de l'Etat de droit, à la démocratie à la base et à la bonne gouvernance dans notre pays.

Cette initiative de quatre partis de l'opposition, en l'occurrence l'ANC, la CDPA, le PSR et l'UDS-Togo ne semble pas recevoir l'adhésion des autres partis de l'opposition. Le MRC d'Abass Kaboua et le parti OBUTS de l'ancien Premier ministre Agbéyomé Kodjo se démarquent de cette marche. Le premier vice-président de l'OBUTS, Gérard Adja, a fustigé cette marche qu'il trouve inopportune. Il a laissé entendre qu'une introduction préalable d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale serait la bienvenue afin de voir la réaction du parlement. Si refus il y a de la part de l'Assemblée nationale, alors le CAP 2015 pourra appeler à manifester.

De son côté, le président du MRC, Abass Kaboua, a affirmé que la position de son parti à propos de la marche du 21 mai 2016 "est implacable. C'est une marche partisane qui consiste à remettre en selle un homme en perte de temps. Donc le peuple togolais ne trouve pas son intérêt dedans".

Rappelons que le MRC et l'OBUTS étaient des alliés du CAP2015. Ils étaient tous ensemble dans le " Collectif Sauvons le Togo " (CST). Abass Kaboua a même contribué à la



Agbéyomé Kodjo (OBUTS)



Jean-Pierre Fabre (ANC)



Abass Kaboua (MRC)

création du CAP2015 avant de claquer la porte. Les deux partis ont toujours participé aux marches du CAP2015 mais cette fois-ci, ils trouvent incongrue la marche lancée pour le samedi 21 mai et appellent la population au boycott.

Au demeurant, les Togolais se demandent si vraiment cette marche a sa raison d'être. Les Togolais savent aujourd'hui que le processus d'organisation des élections locales est en cours et le gouvernement a introduit la loi sur la décentralisation qui est actuellement sur la table du parlement où siègent les députés de l'ANC avec bien sûr leur groupe parlementaire.

Le débat doit se dérouler à

l'hémicycle et non dans la rue car aucune loi n'est adoptée dans la rue mais plutôt à l'Assemblée Nationale.

Au lieu donc d'appeler ses militants à envahir nos rues, le CAP2015 ferait mieux de porter le débat à l'hémicycle pour apporter sa contribution aux textes soumis au parlement. Le Chef de l'Etat, dans son discours à la nation à l'occasion de la célébration du 27 avril, a clairement dit que toutes les propositions visant à améliorer le texte seront les bienvenues.

C'était une invite à l'opposition de verser ses propositions à l'Assemblée qui sera chargée d'étudier et de voter les textes afin de lancer le processus

électoral.

Toujours dans ses revendications, le CAP2015 réclame les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Et pourtant des dialogues ont été organisés mais l'ANC de Jean-Pierre Fabre a saboté ces opportunités avec des exigences non négociables.

Si aujourd'hui, les responsables de l'ANC se sont assagis et ont évolué dans leur position, il leur revient de soumettre une proposition de loi à l'Assemblée Nationale ou de demander un nouveau dialogue avec des propositions clairement exprimées. Mais s'ils pensent que c'est dans la rue qu'ils peuvent obtenir les réformes, nous leur

souhaitons bon vent.

S'agissant des autres revendications, notamment l'organisation des élections transparentes, les Togolais savent que désormais au Togo, les élections sont transparentes, équitables et justes. Ce n'est pas parce que Jean-Pierre Fabre a perdu la présidentielle du 25 avril 2015 que les élections ne sont pas transparentes. Que ce soient les législatives de 2013 ou la présidentielle de 2015, les observateurs de l'Union Européenne, des USA, de la CEDEAO, de l'UA et d'autres encore ont unanimement salué la qualité de ces deux scrutins. Même certains cadres de l'ANC reconnaissent en coulisses que leur parti a mordu la poussière.

Il va sans dire que la marche du 21 mai est une véritable perte de temps car, s'il est vrai que certains militants ont des démangeaisons aux pieds et s'impatientent de battre le pavé, d'autres par contre pensent qu'après cinq ans de marche infructueuse, il ne sert plus à rien de continuer à marcher. Sûrement que le chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre, avec ses nouvelles charges, n'a plus de temps de faire du sport et a initié cette marche pour se faire une bonne santé. Sinon toutes les revendications que brandit le CAP2015 trouvent leur place dans un débat à l'hémicycle et non dans la rue.

Aliziu Dominique

La Cour de justice de la CEDEAO déboute les avocats de Pascal Bodjona qui réclamaient à l'Etat une somme de 425.000.000 de FCFA

La Cour de justice de la CEDEAO vient de débouter les avocats de l'ancien ministre Pascal Bodjona le mardi 17 mai dernier à Abuja. Les conseils de l'ancien ministre avaient saisi la Cour de justice de la CEDEAO pour violation de ses droits humains du fait de sa détention préventive dans l'affaire d'escroquerie internationale.

La Cour s'était prononcée par un premier arrêt rendu le 24 avril 2015 qui demandait à l'Etat togolais d'organiser le procès de M. Bodjona Akoussoulou Pascal dans les meilleurs délais ou, faute d'éléments à charge contre celui-ci, de le libérer. La Cour de justice de la CEDEAO avait également demandé à l'Etat Togolais



L'ancien ministre Pascal A. Bodjona

de lui verser une somme de 18 millions de FCFA pour sa détention du 1er septembre 2012 au 9 avril 2013, estimant que cette détention était arbitraire.

Malgré cette décision de la Cour de la CEDEAO, les avo-

cats de l'ancien ministre ont introduit une autre requête cette fois-ci pour réclamer une faramineuse somme de 425.000.000 FCFA en réparation, selon eux, d'un préjudice qu'il aurait subi du fait de la violation de son droit à l'exécution

des décisions de justice, son droit à la liberté et la sécurité de sa personne et que sa détention serait arbitraire après l'arrêt du 24 avril 2015. Malheureusement pour ces avocats qui sûrement voulaient se remplir les poches, ils ont été déboutés par les juges de la CEDEAO et vont rentrer à Lomé totalement bredouilles.

Voici un extrait de la décision de la cour.

"...La Cour statuant publiquement contradictoirement en matière de violation des droits de l'homme en premier et dernier ressort ; En la forme : Reçoit l'Etat togolais en son exception tirée de l'incompétence de la cour à connaître de l'affaire ; Dit que cette exception est fondée et se déclare incompétente pour connaître de l'affaire ;

Condamne le requérant aux dépens. "

LES NUMEROS VERT DE L'OTR

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT 8280

Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT 8201

Renseignements

OTR

FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

Le parti OBUTS ne marchera pas avec le CAP 2015 :

"Les voies de recours avec le gouvernement ne sont pas épuisées", selon Agbéyomé KODJO

Le CAP 2015 sera à nouveau dans les rues de Lomé le 21 mai prochain pour "exiger les réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales telles que prévues par l'Accord Politique Globale (APG) ainsi que l'organisation transparente, participative et consensuelle de la décentralisation ...".



Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo, président de OBUTS

Membre de ce regroupement, le parti de l'ancien Premier ministre et ancien président de l'Assemblée nationale, Gabriel Agbéyomé Kodjo, l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (OBUTS) ne s'inscrit pas dans la démarche du CAP 2015. En effet, au cours d'une rencontre avec la presse le samedi 14 mai dernier, le président de ce parti a estimé que " nous n'avons pas épuisé les voies de recours avec le pouvoir pour jeter nos militants dans la rue ". Personne n'a intérêt à être extrémiste mais à faire en sorte que le système soit inclusif, actif et poursuivi. " Le parti OBUTS exhorte le gouvernement à ouvrir le débat, afin qu'ensemble nous portions consensuellement ce projet de grande importance pour le développe-

ment de toutes les localités de notre pays ", a indiqué le président national de l'OBUTS dans une déclaration liminaire. OBUTS dénonce la démarche engagée par la " puissance publique " qui selon elle, est dépourvue de méthode, et risque à terme de déboucher sur des crispations inutiles. Elle souligne que " refuser le débat avec tous les acteurs politiques, sur un sujet qui déchaîne les passions et vouloir enfermer ce sujet au cœur de l'institution parlementaire, est une démarche réductrice de l'expression publique et du débat démocratique, car ce n'est qu'à l'issue d'un riche

débat politique et citoyen sur la question, que l'institution parlementaire pourra procéder à des arbitrages résultant du débat au parlement, sous l'impulsion du Gouvernement ". Agbéyomé Kodjo estime cependant qu'il faut aller méthodiquement car une décentralisation mal engagée peut être catastrophique. " La formation OBUTS, soutient qu'il faut certes hâter le pas, cependant, sans précipitation, pour engager le processus de décentralisation du Togo, avec méthode, doigtée, et intelligence. Dans ce débat, la formation politique OBUTS préconise le triptyque ; Concertation-

Réflexion-Décision, à l'exclusion des injonctions des diffuseurs de solutions péremptoires ". Le parti d'Agbéyomé Kodjo a par ailleurs fait remarquer que " le sujet de la décentralisation apparaît aujourd'hui, comme un système d'administration qui permettra au pouvoir central de se concentrer sur

l'essentiel de ses attributs régaliens ".

A cette allure, les marches du CAP 2015 risquent de se réduire à celles de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre à qui le regroupement a plus profité.

Pierre A.

Fait divers

UN SECRET TROUBLANT

" Toute vérité n'est pas bonne à dire ", nous enseigne-t-on. Notre compatriote, Sœur religieuse de son état, connaît aussi cet adage. Bien qu'elle fasse de son mieux pour conserver le secret, celui-ci a fini par se savoir.

Elle avait librement choisi de devenir une Sœur religieuse et de servir à sa manière son Dieu. Les difficultés pour y arriver étaient immenses. Mais la volonté et la détermination de notre Sœur étaient aussi au rendez-vous et le succès ne s'est pas fait attendre. Sa famille, ses amis (es) et sympathisants s'en étaient réjouis. Elle-même en était satisfaite et très comblée.

Si dans l'ensemble, sa profession a été couronnée de succès, la situation qui prévaut en ce moment dans la vie de notre concitoyenne prend une autre allure.

Aux dernières nouvelles, son secret qui l'avait rendue " confuse " au point d'inquiéter sa famille religieuse mais aussi sa famille congénitale a fini par être dévoilé et porté sur la place publique même si des efforts sont en train d'être faits pour protéger les concernés.

En effet, notre sœur aurait été définitivement située sur son sort la semaine dernière. Le médecin consultant aurait révélé à son papa qu'elle portait une grossesse de plus de six mois. Interrogée, elle aurait avoué les faits mais dans une version dont elle seule détient le secret.

" Je croyais être sauvée ! ", aurait-elle déclaré avant d'ajouter : " quand le prêtre de notre diocèse m'a invitée dans la salle de bain, il m'a promis me confier les clés du paradis céleste".

Elle a renchérit en ces termes : " Quand je l'aidais à se laver comme il l'a souhaité, il a guidé ma main entre ses jambes, me rassurant que c'est à cet endroit que le Seigneur a gardé la clé du paradis ".

Elle ajouta : " Il m'a promis que si sa clé a fonctionné avec ma serrure, les portes des cieus vont s'ouvrir pour que je sois sauvée. Il a effectivement mis sa clé dans ma serrure. J'ai senti la douleur. Il m'a rappelé que le chemin de la rédemption est rempli de douleur mais que la gloire de Dieu remplirait bientôt mon cœur avec extase ". Elle conclut sur une note de déception : " Je ne m'attendais guère à une grossesse. Je suis meurtrie. Mon espoir est complètement étouffé. Je supplie Dieu et plaide pour sa clémence ".

Les parents, eux, sont restés sur leur soif après la troublante révélation. Une requête aurait été aussitôt adressée à la congrégation. Pour l'heure, celle-ci serait en train de l'étudier.

Vivement que la suite qui sera donnée à cette démarche comble les cœurs meurtris !

B.TALOM

Dialogue social :

Reprise des travaux du Conseil tripartite après deux ans de suspension

Suspendu depuis 2014, les travaux du Conseil national du dialogue social (CNDS) ont repris mardi dernier. Et pour cette première rencontre dite de " prise de contact ", cet organe tripartite composé du patronat, des centrales syndicales et du gouvernement, devra travailler main dans la main pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs togolais.



Le ministre Gilbert Bawara

Après une longue période d'inactivité, le Conseil national du dialogue social (CNDS) a repris ses activités au grand bonheur de ses membres.

L'émissaire du gouvernement, Gilbert Bawara, ministre de l'Emploi, du Travail et de la réforme administrative, s'est réjoui de la tenue de cette réunion qui a pour objectif " à la fois de tirer un certain nombre d'enseignements par rapport aux difficultés auxquelles le conseil a été confronté, d'échanger sur les voies et moyens de revitaliser et de redynamiser le dialogue social dans notre pays et de voir comment nous pouvons nous assurer que tous les problèmes d'intérêt commun qui sont en train d'émerger seront réglés ". Il a souligné que " le gouverne-

ment est déterminé à faire en sorte que ce climat puisse être consolidé et pérennisé ".

Le coordonateur des centrales syndicales, Ephrem Tsikplonou, parle, lui, d'un " chantier abandonné " qu'il fallait revisiter et " revoir comment relancer les travaux pour un meilleur du travailleur togolais ".

Rappelons que ce sont des incompréhensions profondes, notamment l'intransigeance des centrales syndicales, qui ont été à l'origine de la mise sous éteignoir de cette chambre de discussions.

Notons qu'à cette première rencontre, étaient présents

Bernadette Legzim-Balouki, ministre du Commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme, Gilbert Bawara, ministre de l'Emploi, du travail, et de la réforme administrative, côté gouvernement alors que le patronat était représenté par son président, Kossivi Naku, et les centrales syndicales par la coordination gérée par Ephrem Tsikplonou.

De sources proches du gouvernement, ce Conseil devra être rénové afin de faire face aux défis de l'heure enregistrés dans le monde des travailleurs.

JPB

Relever les défis de politique agricole commune :**Le 9ème forum de l'Equipe pluridisciplinaire de l'Afrique de l'Ouest se tient à Lomé**

La 9ème réunion de l'Equipe pluridisciplinaire de l'Afrique de l'Ouest, consacrée à l'agriculture régionale s'est ouverte ce mardi 17 mai 2016 à Lomé sous le thème : " Accélération de la croissance et de la transformation de l'Agriculture face aux grandes tendances et questions émergentes au niveau régional et global ".

Cette rencontre de trois jours a reçu le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, Ouro-Koura Agadazi, de l'Environnement et des ressources forestières, André Johnson, le Représentant de la FAO au Togo, Antonio Isaac Monteiro, ainsi que le chef de l'équipe pluridisciplinaire Bedane Berhanu étaient présents à l'ouverture de cette réunion.

Les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) veulent relever les défis de politique agricole commune à l'horizon 2030, afin d'atteindre les objectifs d'éradication de la faim, de la pauvreté, de l'insécurité

alimentaire et nutritionnelle et de favoriser une croissance économique durable menée par un secteur agricole dynamique en transformation.

Selon le Profil régional de l'insécurité alimentaire en Afrique (SOFI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2015, la CEDEAO a atteint des résultats remarquables, en particulier en réduisant de 60% la proportion des personnes souffrant de la faim et le nombre de personnes sous-alimentées de 11 million depuis 1990-92. Nonobstant ce progrès encourageant, la faim et la malnutrition demeurent encore des défis de taille à relever. 33,7 millions de personnes sont encore sous-alimentées, 22,2% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffi-



La table d'honneur

sance pondérale et 35% souffrent de retard de croissance. Cette situation a été corsée par l'apparition du virus Ebola qui a été dévastatrice ces deux dernières années ainsi que les maladies animales transfrontalières, les ravageurs des cultures, des sécheresses récurrentes, les inondations et la volatilité des prix des matières premières agricoles.

A l'ouverture des travaux, le ministre en charge de l'agriculture, a souligné que " l'adoption de la nouvelle politique agricole à l'horizon

2030 est axée sur l'accélération, la croissance de l'amélioration de la compétitivité, l'inclusion sociale, la transformation et la modernisation du secteur agricole et une plus grande ouverture des produits céréaliers sur les marchés extérieurs ". Il a ajouté que la nouvelle vision du secteur se révèle à travers un document cadre prenant en compte trois axes majeurs qui sont : la poursuite des investissements dans les infrastructures y compris privés, la modernisation de l'agriculture

avec l'introduction des outils de travail performants, la construction d'un label de qualité et d'un pôle de compétitivité au Togo permettant au pays de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de créer des emplois, de lutter contre la pauvreté surtout en milieu rural et de renforcer la croissance économique.

Pour sa part, M. Antonio Isaac Monteiro a indiqué que l'objectif de cette rencontre est "le renforcement des échanges d'informations entre le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique, l'Equipe FAO de l'Afrique de l'Ouest, les Bureaux Pays de la FAO en Afrique de l'Ouest et nos partenaires techniques et financiers ".

Le Togo, à travers plusieurs programmes, a réussi à développer son secteur qui chaque année dégage des excédents alimentaires. Des efforts salués à leur juste valeur par la FAO qui a réitéré son engagement à accompagner notre pays dans ses efforts.

Pierre A.

Sommet régional sur la sécurité :**Les dirigeants africains dont Faure Gnassingbé en synergie à Abuja contre Boko-Haram**

Dans le cadre du second Sommet régional sur la sécurité, plusieurs chefs d'Etat de l'Afrique de l'Ouest et du Centre se sont réunis samedi dernier à Abuja, au Nigéria, en présence du président français, François Hollande. La lutte contre le groupe islamique Boko-Haram, les mesures humanitaires au profit des victimes de ce fléau et le plan de développement du bassin du Lac Tchad sont entre autres sujets abordés par ces sommets. Dans la foulée, la France et ses alliés, notamment la Grande Bretagne, ont promis environ 916 millions d'euros, soit 1,035 milliard de nos francs, pour la reconstruction du géant nigérian et l'intensification de la lutte contre le groupe islamique.

Ce dernier a occasionné le déplacement d'environ deux millions de personnes dans le nord du Nigéria avec à la clé la destruction des infrastructures : écoles, centres de soins, routes et ponts, etc. L'on évalue à environ 960 millions d'euro l'aide nécessaire au développement de la région. C'est dans ce souci et principalement dans le but d'éradiquer l'influence de ce groupe islamique que le Nigéria, en collaboration avec la France, initie périodiquement des rencontres sous régionales dans le but de trouver une solution rapide au drame humanitaire qui se dessine. Les travaux du second sommet régional sur la sécurité visaient à consolider les succès enregistrés dans la lutte contre cette secte islamique, à discuter d'autres enjeux sous-régionaux tels la mise en œuvre des décisions prises depuis le 1er sommet à Paris le 17 mai 2014 au sujet du bassin du Lac Tchad, et à jeter ainsi les bases des actions futures à mener pour le développement de l'ensemble de la région.



François Hollande aux côtés des présidents africains dont Faure Gnassingbé

Ainsi, les chefs d'Etat présents ont fait le point des actions militaires d'ailleurs en cours contre Boko-Haram. Selon l'hôte de cette rencontre, le président Muhammadu Buhari, le groupe djihadiste perd énormément de terrain et sa capacité offensive se trouve désormais réduite. Ce groupe replié aux confins du Lac Tchad, loin d'abdiquer, mène des attaques kamikazes sporadiques contre les populations civiles prises pour cibles. C'est ce qui justifie le qualificatif de " groupe terroriste le plus meurtrier au monde ", utilisé par le président français. François Hollande invite les pays de la région à unir leurs forces afin d'amplifier l'effort de défense et mettre en place un programme de développement du bassin du Lac Tchad. Selon les chiffres du gouvernement nigérian, Boko-Haram a causé depuis 2009 plus de 20 milles morts, plus de 2,6 millions de déplacés surtout les femmes et les enfants, et conduit 04 millions d'autres personnes dans l'insécurité alimentaire.

Selon les analystes, Boko-Haram emploie une nouvelle stratégie : le groupe fait des femmes et enfants des kamikazes qui sèment la terreur au sein des populations. A ce sujet, les présidents camerounais Paul Biya,

tchadien Idris Déby Ito, gabonais Ali Bongo et nigérian Mahamadou Issifou ont souligné la nécessité de relever le défi humanitaire dans les brefs délais afin que cette situation ne se transforme en drame. Ils pointent du doigt la pauvreté qui est le fonds de guerre de Boko-Haram et soulignent que l'organisation terroriste surfe sur la misère, l'ignorance et le sentiment de " laissé pour compte " des populations pour donner une certaine légitimité à son action et

recruter des combattants.

Ainsi, pour lutter efficacement contre ce groupe islamique et d'autres encore qui pourraient naître, les chefs d'Etat africains estiment qu'il faut vite agir en " coupant le mal à la racine ", c'est-à-dire en éradiquant la pauvreté et en mettant sur pied un vaste programme prenant en compte la nécessité de l'éducation et l'emploi des jeunes, les activités génératrices de revenus, les soins de santé, la reconstruction des infrastructures sans oublier la lutte contre la dégradation du bassin du lac Tchad.

Tout en saluant l'implication et la détermination du président nigérian dans ce combat contre Boko-Haram, les chefs d'Etat et de gouvernement et les organisations internationales présentes à Abuja se réjouissent des progrès réalisés dans la coordination des actions de l'ensemble des forces engagées et l'échange de renseignements. Cependant, ils appellent à l'opérationnalisation de

la force mixte multinationale de 8500 hommes mise en place par l'Union Africaine (UA) pour venir à bout de Boko-Haram de même que la mobilisation de ressources par la communauté internationale pour soutenir l'effort des pays engagés dans ce combat. La promesse a été faite de poursuivre les recherches pour la libération du reste des lycéennes de Chibok restées en captivité.

Le sommet a également évoqué la nécessité pour la région de bâtir une zone sécurisée ; tous les pays sont alors invités à œuvrer au renforcement de la sécurité, notamment maritime qui se révèle être un axe prioritaire dans le développement des échanges commerciaux. C'est dans cet esprit que le Togo est fortement soutenu par la France et d'autres pays dans l'organisation à la mi octobre prochain du sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes à Lomé.

JPB

L'OTR en tournée nationale de contrôle de la facture normalisée

La facture normalisée de l'Office togolais des recettes (OTR) est entrée en vigueur depuis février 2015. Cependant, toutes les entreprises ne respectent pas cette réforme de la loi des finances 2015 qui fait obligation à toute entreprise de n'avoir recours qu'à cette seule facture dans ses transactions. C'est le constat fait par l'Office pendant sa tournée de contrôle de la facture normalisée lancée depuis le 10 mai dernier.

Selon, l'OTR, cette campagne vise le contrôle inopiné de l'utili-

sation par les entreprises assujetties, de cet outil de facturation qui assure la traçabilité et la sincérité des opérations vis-à-vis de l'administration fiscale. Le commissaire aux impôts, Easo-Wavana ADOYI a regretté que plusieurs opérateurs économiques n'utilisent pas encore la facture normalisée. Une situation qui, selon lui, expose ces opérateurs indisciplinés à la rigueur de la loi que l'Office entend appliquer dans sa plénitude. Pour l'instant, il a exhorté tous les contribuables qui ne sont pas à jour à se conformer à la réforme le plus tôt possible avant l'arrivée des équipes de

contrôle dans leur société ou entreprise.

Soulignons que le commissaire aux impôts accompagné des directeurs du Contrôle fiscal et des Moyennes Entreprises était sur le terrain au début de cette opération. Rappelons à l'endroit des clients que la facture normalisée est une obligation pour l'acheteur et ne doit faire l'objet d'aucune majoration de coût du bien acheté de la part du vendeur. Car les prix fixés sont déjà en TTC. Toute tentative contraire à la loi devrait être dénoncée à l'OTR au 8280.

Pierre

DROIT DE REPONSE DE NOËL DE POUKN AU JOURNAL FLAMBEAU DES DEMOCRATES

Monsieur le Directeur de Publication,
 Suite à vos parutions N° 439 du 25 Février 2016 dans laquelle vous titrez " Noël De Poukn au crépuscule de sa gloire : Fin de course d'un apprenti politicien " et N° 445 du 07 Avril 2016 où vous publiez un article intitulé " Un comédien politique : Noël De Poukn ou la face cachée d'un imposteur ", ma personne est la cible d'attaques gratuites dans un cocktail d'acharnement, de délation et d'accusation sans preuve, au regard de l'article 46 du code de la presse et de la communication de la République Togolaise, je me sens dans l'obligation, de vous envoyer ce droit de réponse en vue de rétablir la vérité que vous n'avez pas cherchée à connaître avant publication de vos articles.

Votre Parution N° 445 du 07 Avril 2016

Beaucoup d'inexactitudes à la lecture desquelles je ne peux me taire, jonchent vos articles me concernant.

En effet, vous affirmez que : " ... l'histoire remonte en 2008. Débarqué à Lomé à zéro tenant en main un sac " bafana ", avec la bénédiction de son défunt frère, Raoul De Poukn, qui l'a accueilli à bras ouverts...", à ce propos, je voudrais d'abord vous dire que j'ai connu Lomé dès le bas âge, j'ai fréquenté le lycée de Tokoin où j'obtins mon BAC II en 2000. Mes camarades d'amphi à l'université du Bénin aujourd'hui UL peuvent mieux vous renseigner sur ma personne. En 2008, j'ai soutenu mon Master II en Management des Entreprises à Lomé, les archives des différentes écoles vous édifieront.

Ce que vous devriez savoir de ma personne également et que vous ignorez, c'est que je suis fils d'un fonctionnaire, ancien député à l'Assemblée Nationale, ancien Directeur régional de la production forestière et propriétaire de plusieurs hectares de plantations dont les Tecks, Il est donc étonnant que vous ne vous soyez pas renseigné à fond sur mon origine avant de raconter pareilles histoires sur moi.

Là où vous poussez la contradiction loin, c'est quand vous insinuez que j'ai débarqué à Lomé en 2008 alors que mon grand frère Raoul est décédé justement la même année. Est-ce alors son fantôme qui m'a accueilli et m'a aidé à m'épanouir ? Question à laquelle vous ne pourrez jamais répondre parce que vous avez choisi la voie de la désinformation en lieu et place de la noble mission d'informer que la loi vous confère.

Evoquant Dame Afiwavi, mère de la fille de mon grand frère Raoul, vous aviez déclaré là aussi que "...un beau matin, la belle famille de Madame De Poukn, conduite... par Noël, a expulsé la femme et son bébé qui n'avait que quelques mois à l'époque ". Il me semble important de souligner ici que Dame Afiwavi a souhaité voyager avec mon frère qui le lui a refusé. Chose surprenante, au cours du voyage et jusqu'à la sortie de WAHALA, mon frère reçut plusieurs appels de dame Afiwavi pour des inutilités juste pour l'emmerder. Au cours du trajet, mon frère informait ses sœurs qui voyageaient avec lui, d'un nième appel entrant de Dame Afiwavi quand, aussitôt survint l'accident. Mécontent, par ces agisse-

ments et appels intempestifs : origine de l'accident, ajoutés à la vie qu'elle menait avec des compagnies douteuses pendant son séjour à l'hôpital, mon frère fut contraint de demander à dame Afiwavi de regagner ses parents en attendant qu'il soit libéré de l'hôpital et revoit son cas.

Face à son refus, le frère a donc demandé à certaines personnes de l'évacuer momentanément.

Voilà les circonstances dans lesquelles Dame Afiwavi fut accompagnée chez ses parents aux bons soins de la famille et ceci en mon absence, car ce jour, j'étais en mission à l'intérieur du pays dans le cadre de l'exercice de mes fonctions de Chef Service Matériel à la D.G.I de 2006 à 2014. Donc, je n'ai pris part ni de près, ni de loin à cette opération.

Il apparaît clairement que Dame Afiwavi a été évacuée de la maison pendant que mon frère Raoul était à l'hôpital et conformément à son desidérata, non qu'après qu'il ait rendu l'âme.

Prenant toujours partie pour la dame et foulant au pied les notions élémentaires d'équilibre recommandées par votre profession, vous affirmez dans l'article que : " l'ancien employé de la Direction Générale des impôts aurait commencé à faire voir de toutes les couleurs à la femme de son défunt frère en jouant souvent sur la fibre ethnique " malheureusement, ma propre épouse n'est ni de même région que moi, moins encore de mon ethnie.

Outre cette précision de taille qui permet d'éclairer votre lanterne sur ces aspects, je voudrais également vous informer que ma nièce Laré De Poukn Fierté, la fille de mon grand frère n'était pas un bébé de quelques mois mais avait 5ans puisqu'elle est née le 04 Octobre 2003.

En plus de cela, sachez que la succession de mon frère a été bien réglée suivant la procédure de conciliation devant la juridiction compétente et qu'aussi bien la veuve que ma nièce sont en jouissance totale de leurs droits. Cependant, en ma qualité d'administrateur, j'assume bel et bien mes responsabilités dans ce sens.

Comme part successorale,
ç Dame AFIWAVI a eu droit le 07 Novembre 2008 à :

- Une voiture RAV4 7254 AF dont la carte grise est au nom de mon frère. Elle serait même usagère de cette voiture en ce moment.

- un terrain bâti sis dans un quartier prisé de la ville de Lomé



Noël De Poukn, président de la NJSPF

dont elle a même donné reconnaissance et décharge en date du 20 Janvier 2014.

- Une importante somme d'argent versée au greffier en charge du dossier en sus de certains frais réclamés par son conseil. Cette décharge en date du 07 Novembre 2009 peut être consultée au greffe du Tribunal à Lomé.

- Une prise en charge de son loyer et une pension alimentaire jusqu'à la liquidation de la succession.

- Des biens mobiliers et matériels. Etc....

ç Ma nièce a eu droit le 07 Novembre 2008 à :

- La maison de son père,
- Une maison en chantier juxtaposée à la précédente,

- Une autre maison aussi inachevée,

- Une alimentation de son compte Epargne IDH sous le N° 040007000000684CA par mes soins,
- Un autre compte Epargne ouvert à mon initiative et régulièrement approvisionné par mes soins dans les livres de la Banque Populaire d'Epargne et de Crédit sous le numéro 15100670001.

- Une somme de Cinq Cent Mille (500.000 FCFA) est versée à sa mère via son conseil à chaque rentrée scolaire et ce depuis 2008 ; en sus d'autres sommes qui sont versées à l'occasion de son anniversaire et des fêtes de fin d'année.

Des démarches judiciaires qui n'auraient pas abouties

"... il nous est revenu que la veuve De Poukn a porté plainte à

la justice pour violation de ses droits... à chaque fois que la dame se battait pour que justice lui soit rendue, une main noire bloquait le dossier", affirmiez-vous sans la moindre preuve. Je voudrais à ce sujet porter à votre connaissance que le dossier a bel et bien abouti. En effet, Dame Afiwavi et son conseil ont eu accès au dossier et au jugement mais ils ont été déboutés. Et donc, s'il existait une " main noire ", c'est celle qui est derrière vous et vous l'utilisez servilement pour me noircir.

Dans la poursuite de votre argumentaire pour penser jeter de l'opprobre sur ma personne, vous déclarez que : " c'est ainsi que Noel de Poukn s'est accaparé de tous les biens mobiliers et immobiliers de son défunt frère. Des biens qui revenaient de droit à la veuve et à la fille de Raoul De Poukn ". A moins que vous ne soyez togolais, la majorité de tes togolais connaissent mon engagement aux côtés des veuves, des orphelins, des démunis, des déshérités etc. auxquels je viens de façon permanente en assistance. La plupart des orphelinats de la capitale togolaise et ceux de l'intérieur du pays ont déjà bénéficié de mes actions et ce n'est pas à ma propre nièce, l'enfant de mon grand frère direct que cette assistance va faire défaut.

Ce qui est surprenant dans votre démarche qui s'inscrit carrément aux antipodes des prescriptions de votre code de déontologie notamment en son article 1 relatif à la responsabilité du journaliste, non seulement aucun des acteurs clés du feuilleton sorti de

votre masturbation intellectuelle n'a été contacté par vous, pire encore ma modeste personne que vous vilipendez à longueur de colonnes n'a pas été approchée.

Votre parution N° 439 du 25 Février 2016

Lorsque je me réfère à cette parution dans laquelle vous titrez " Noël De Poukn au crépuscule de sa gloire : Fin de course d'un apprenti politicien " où vous avez également imaginé une histoire de prétendues brouilles entre Mme AWADE Ingrid et moi, vous avez été rappelé à l'ordre par l'ancienne Directrice Générale des Impôts, vous signifiant qu'elle n'avait aucun problème avec moi et qu'il fallait cesser d'inventer des histoires qui ne tiennent pas debout. Mais cela ne vous a rien dit, et vous venez de récidiver.

NOËL DE POUKN a vendu plusieurs voitures PRADO à DAPAONG lors de Tingban-Paab parce qu'il est en manque d'argent insinuez- vous. Mais vous oubliez que les voitures se vendent plus et mieux à LOME qu'à DAPAONG.

Aujourd'hui encore, vous écrivez un article imaginaire, puisque vous-même racontiez que ni l'avocat, ni la dame de mon frère n'ont été contactés, de même que ma modeste personne or, l'article 3 de votre code de déontologie est clair, à moins que ce ne soit un acharnement contre ma personne, je tombe des nus que vous trainiez votre profession dans la boue en vous refusant tout effort de professionnalisme.

Pour finir, je voudrais que vous sachiez que ni vos chantages, ni vos calomnies encore moins vos mensonges, ne faibliront ma loyauté à Mme Ingrid AWADE d'une part, et ne me détourneront de l'amour que j'ai pour ma famille d'autre part.

Confiant que vous vous inspirerez de l'article 47 du code de la presse dans le traitement de ce droit de réponse pour rétablir la vérité, recevez mes salutations.

Lomé, le 19 Avril 2016
Noël DE POUKN

Ampliations :
HAAC, OTM

5ème Journée des éliminatoires CAN 2017/ Liberia # Togo :

Un commando de 21 Eperviers pour défier les Leones Stars du Libéria

Les Eperviers du Togo jouent leur survie dans les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nation (CAN), Gabon 2017, le 05 juin prochain en terre libérienne. Pour cette opération commando, le nouveau sélectionneur des Eperviers du Togo, le Français Claude Le Roy a rendu public hier la liste des 21 Eperviers.

Le technicien français de l'équipe nationale de football du Togo passe son premier grand test ce 05 juin avec les Eperviers du Togo qui se déplacent en terre libérienne pour y affronter la sélection locale dans le cadre de la 5ème journée des éliminatoires de la CAN Gabon 2017.

Le Togo, premier de son groupe A après deux matchs, s'est, lui-même, mis en difficulté en se retrouvant à la

troisième place synonyme d'élimination, après avoir perdu quatre points sur six sur la double confrontation face à la Tunisie pourtant à sa portée.

Ainsi, le Togo classé troisième à deux journées de la fin des éliminatoires derrière la Tunisie et le Libéria, doit arracher sa qualification au Libéria.

Pour cette première sortie, le technicien français qui aime composer avec les joueurs locaux, pourrait s'appuyer certains du groupe qui vient de boucler un stage bloqué d'une semaine. Il sera en amical dans la région Centrale pour peaufiner les derniers réglages avant le match de préparation contre les Chipolopolo de la Zambie, le 27 mai prochain.

JPB

LISTE DES 21 JOUEURS CONVOQUÉS

Gardiens : Agassa Kossi (REIMS, France) ; Mensah Cédric (FC COLMAR, France) ; Tchagouni Baba (FC MARMANDE, France) ;

Défenseur : Mama A. Gafar (DACIA, Moldavie) ; Akakpo Serges (TRABZONSPOR, Turquie) ; Ouro Akoriko Sadate (AL FAISALY, ARABIE SAOUDITE) ; Djéne Dakonam (ALCORCON, Espagne) ; Donou Kokou (ENUGU RANGERS, Nigéria) ; Douhadji Joseph (RIVERS UTD FC, Nigéria) ;

Milieux de terrain : Ayité Floyd (SC BASTIA, France) ; Alaixys Romao (OLYMPIQUE DE MARSEILLE, France) ; Nouwoklo Martin (ASEC MIMO-SA, Côte d'Ivoire) ; Dossévi Matthieu (STANDARD DE LIEGE, Belgique) ; Womé Dové (SUPERSPORT, Afrique du Sud) ; Ségbéfi Prince (ELAZIGSPOR, Turquie) ; Atakora Lalawélé (HELSINGBORG, Suède) ; Enifil Henristé (KATAKOPIAS, Chypre) ;

Attaquants : Ayité Jonathan (ALANYASPOR, Turquie) ; Adébayer Shéyi (CRYSTAL PALACE, Angleterre) ; Gakpé Serge (ATLANTA BERGAME, Italie) ; Abraw Camaldine (KAISER CHIEFS, Afrique du Sud).

CONFLIT D'AUTORITE ET DIVISION DES TOGOLAIS AU BURKINA FASO :**Une situation qui interpelle les autorités togolaises**

Depuis près de quatre mois, les fissures entre les filles et fils du Togo au Burkina Faso s'élargissent. Cette situation prévaut depuis la naissance d'une association dénommée "Diaspora Togolaise au Burkina Faso". Cette association, à voir l'allure des événements, veut se substituer à la "Communauté Togolaise" qui est depuis toujours la seule référence des Togolais au Burkina Faso et la seule entité siégeant au sein du bureau de la Coordination des Communautés étrangères au "Pays des hommes intègres". Usant de stratégies basées sur le mensonge et la désinformation, la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso" sème le doute et tente de débaucher les membres de la "Communauté Togolaise". Elle instaure de jour en jour une division entre les Togolais et cette situation risque de dégénérer si rien n'est fait pour y remédier. A l'heure où nous parlons, elles sont nombreuses, ces associations de Togolais au Burkina Faso décidées à en découdre avec ce groupuscule qui sème le trouble et ternit l'image de notre pays. Face à cet état de chose, il faut que les autorités Togolaises réagissent d'urgence.

Une genèse qui en dit long

Créée il y a à peine six mois, la "Diaspora Togolaise" a à son actif un bilan très peu élogieux. Contrairement à la pléthore d'associations de Togolais au Burkina, la "Diaspora Togolaise" ne s'est pas affiliée à la "Communauté Togolaise" dirigée par M. TOUMÉY Faustin. Pourquoi ? Telle est la question que l'on se pose. Mais là n'est pas le problème puisque toutes les associations sont autonomes ici au Burkina Faso. Depuis le 24 décembre 2015, date de lancement de la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso", la fraternité et la cohésion entre filles et fils du Togo ne cessent de se dégrader. Il a fallu la pression de certains présidents d'associations invités à la cérémonie de lancement pour qu'une invitation soit transmise la veille au Président de la "Communauté Togolaise". Pourquoi a-t-on voulu écarter ce dernier de cette cérémonie alors qu'il est le premier responsable des Togolais au Burkina Faso ?

Il faut signaler qu'avant cette cérémonie, le bureau de la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso" était allé voir le bureau de la Coordination des Communautés Etrangères au Burkina Faso dans l'intention d'y siéger sachant bien que la "Communauté Togolaise" y était déjà et que son Président TOUMÉY Faustin y occupe le poste de conseiller.

Sans surprise, le bureau de la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso" s'est vu rejeté par la Coordination des Communautés Etrangères. Saisi par la Coordination pour en savoir plus sur cette affaire, le Président de la "Communauté Togolaise" était très surpris par cette démarche qui révèle au grand jour les ambitions de la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso" et qui s'apparente à un "coup d'Etat" pur et simple en préparation.

Selon M. OLYMPIO, Président du bureau de la Coordination, cette démarche de la "Diaspora Togolaise" est, sur le plan juridique, "incongrue et un non sens" puisqu'on ne peut parler de diaspora sur la terre d'accueil mais plutôt de "Communauté".

Il faut rappeler que hormis cette tentative de siéger au sein du bureau de la Coordination des Communautés Etrangères, la "Diaspora Togolaise" a tenté de débaucher des membres du bureau de la "Communauté Togolaise" en leur proposant des postes de responsabilité. Un seul membre de ce bureau a mordu à

l'hameçon. A ce jour, le bureau de la "Diaspora Togolaise" est composé de Togolais venant pour la plupart du même village (Djagblé).

Mensonge, désinformation, diffamation et division comme moyens d'action

En six mois d'existence, le bilan de la "Diaspora Togolaise" est peu reluisant, voire catastrophique et l'avenir est à craindre si rien n'est fait. Les Togolais au Burkina Faso sont pour la plupart dans l'informel (filles de maquis, ouvriers de chantiers, revendeurs, ...).

Avec un niveau intellectuel assez bas, ils sont à la merci de la "Diaspora Togolaise" qui utilise son carnet d'adresse portant les noms de certaines autorités et des photos d'ensemble pour faire sa promotion. Mais les Togolais étant intelligents de nature, ils font recours à chaque fois au Président de la "Communauté Togolaise" qui est la seule autorité qu'ils connaissent depuis leur arrivée au Burkina Faso. C'est ainsi qu'ils sont informés de tous les mensonges de la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso".

Aux dernières nouvelles, des rumeurs couraient à Ouagadougou que la première dame financerait les activités de la "Diaspora Togolaise". La gendarmerie a approché certains responsables de cette association qui ont nié tout en bloc et parlent de rumeurs.

A ce jour ils disent à qui veut les entendre que le pressenti consul du Togo au Burkina est le fruit de leur action et qu'il est en partenariat avec leur bureau. Interpellé plusieurs fois, le Président de la "Communauté Togolaise" a été obligé de convoquer une Assemblée Générale des Présidents de toutes les associations togolaises au Burkina Faso afin de situer la base et préparer les uns et les autres à accueillir "la Diaspora Togolaise". La base avertie et mécontente projetait d'en découdre avec cette dernière qui se livre à la basse besogne, la division des Togolais à des fins propres.

Beaucoup d'histoires à dormir debout nous sont parvenues comme par exemple: "la Diaspora Togolaise est reconnue par l'UEMOA, la Diaspora Togolaise supprimera bientôt la Communauté Togolaise, la Diaspora Togolaise a l'aval des autorités togolaises, la Diaspora togolaise a été décorée à Lomé lors de la remise des prix dans le cadre du projet Réussites Diaspora...". C'est avec grand étonnement et sourire que nous

avons accueilli ces mensonges tout en essayant de donner des explications claires à ceux qui nous approchent.

La division que veut instaurer la "Diaspora Togolaise" s'est élargie aux autres provinces du Burkina Faso. Les responsables de cette association ont eu à appeler les présidents des associations à Kaya, Djibo, Bobo pour leur proposer de sortir de la "Communauté Togolaise" pour être nommés présidents provinciaux de la "Diaspora Togolaise". Heureusement, personne n'a cédé cette manœuvre. Le cas de Djibo nous a particulièrement laissés perplexes. Le bureau de la "Diaspora togolaise" aurait appelé le président de la "Communauté Togolaise" à Djibo pour lui dire qu'il venait en mission à la tête d'une délégation pour les rencontrer et qu'il fallait ce dernier prépare leur accueil et assure leur hébergement et leur séjour. "Astafourlaye !!!", disent les musulmans. Quelqu'un qui se dit grand responsable de tous les Togolais et qui veut travailler pour leur bien-être au Burkina Faso, exigerait-il ces choses pour rencontrer ceux qu'il prétend diriger? Le Président de Djibo très surpris l'a envoyé au diable et a contacté le Président de toute la Communauté Togolaise pour lui faire le compte rendu.

Le dernier mensonge de cette association date de quelques jours : la "Diaspora Togolaise" aurait affirmé que le Président de la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure GNASSINGBE serait présent à la célébration du 27 Avril au Burkina Faso. Pire encore, dans le cadre de la commémoration des 56 ans

de notre indépendance, les responsables de la "Diaspora Togolaise" seraient allés prendre de l'argent au nom de la "Communauté Togolaise" chez le PDG de EBOMAF, pressenti consul du Togo au Burkina Faso, tout en brandissant ce dernier comme leur partenaire officiel. Un consul partenaire d'une association en dehors de la "Communauté Togolaise" ? Immédiatement, nous répondons Non ; puisque dans tous les pays, le consul travaille en étroite collaboration avec le Président de la Communauté. Comment le décaissement de l'argent a-t-il été fait sans que le Consul ou son attaché ne soit au courant ? Existe-t-il quelqu'un au bureau du pressenti consul qui collaborerait avec la "Diaspora Togolaise" ? Autant de questions que l'on se pose.

Les Togolais décidés à en découdre avec la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso"

Elles sont nombreuses, ces associations de Togolais décidées à en finir avec la "Diaspora Togolaise". De nombreuses fois, le Président de la "Communauté Togolaise" a dû calmer des jeunes qui cherchaient à incendier ou à saccager le siège de la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso". Réussira-t-il à les contenir longtemps vu leur degré de nervosité et leur détermination à mettre fin à cette association ?

A l'heure où nous parlons, un groupe Whatsapp a été créé par ces jeunes à cet effet sous la dénomination de "Non à la Diaspora Togolaise au Burkina Faso". Huée par la majeure partie des associations de Togolais au Burkina Faso et non reconnue par les autorités burkinabé comme entité de référence des Togolais au "Pays des hommes intègres", la "Diaspora Togolaise au Burkina Faso" est en train de ternir l'image de notre beau pays, le Togo qui depuis toujours est apprécié par les Burkinabé pour nos mets...

Doit-on en arriver là ?

La question que l'on se pose face aux agissements de la

"Diaspora Togolaise au Burkina Faso" est de savoir pourquoi elle veut détrôner la "Communauté Togolaise au Burkina Faso" ? À cette question, beaucoup de réponses peuvent être envisagées. Pour rappel, l'actuel Président de la "Diaspora Togolaise" était le challenger de l'actuel Président de la "Communauté Togolaise" lors des dernières élections.

S'il tient coûte que coûte à diriger les Togolais au Burkina, pourquoi n'attend-il pas les prochaines élections pour se faire élire au lieu d'inventer un machin qu'il croit plus puissant que la "Communauté Togolaise" et capable de le rendre légitime. Malheureusement pour lui, la diplomatie est autre chose et la Coordination de toutes les Communautés vivant au Burkina Faso n'a pas accepté son adhésion et ne reconnaît à ce jour que "la Communauté Togolaise au Burkina Faso".

Autre réponse possible : n'est-ce pas l'argent que le Président de la République donne à son arrivée au Burkina qui attirerait la "Diaspora Togolaise" ? Ou encore les 3500 cartes de membres que délivre la "Communauté Togolaise" ? Même si c'est le cas, est-ce la bonne voie pour les responsables de la "Diaspora Togolaise" de parvenir à leurs fins ? Doit-on aller jusqu'à instaurer entre les fils et filles d'un même pays cette division à laquelle nous assistons et qui risque de déboucher sur des affrontements dans les jours à venir si rien n'est fait ? Autant de questions qui fusent.

A travers cet article, nous attirons l'attention des autorités togolaises sur la situation que vivent les fils et filles de notre pays au Burkina Faso; une situation face à laquelle une réaction rapide est impérative. Une mission spéciale dépêchée de Lomé serait la bienvenue pour remettre rapidement les choses dans l'ordre avant que la plaie d'aujourd'hui ne devienne une gangrène.

Que Dieu bénisse les fils et filles du Togo !!!

A suivre !

Correspondant au Faso

L'ONG DENYGBA NYO relance ses activités

L'ONG DENYGBA NYO implanté dans le canton de Bè a procédé de mardi 17mai à la relance de ses activités au centre communautaire de Bè en présence des chefs de village et du chef du canton de Bè, Adéla Akllassou IV.

En cessation d'activités depuis un long moment pour des raisons financières et techniques selon son président, M. Kokou Aziatoga, l'ONG renoue avec ses objectifs qui sont la participation populaire au développement et à l'éducation pour tous et la gestion des quartiers par les communautés elles-mêmes. Selon le président de l'ONG, plusieurs défis seront relevés, notamment en matière d'assainissement, de scolarisation. Il a fait aussi remarquer que compte tenu de la gratuité de l'école primaire décrétée par



La table lors de la conférence

le gouvernement, et qui était un volet fondamentale de son intervention, cette ONG entend désormais travailler avec les Comités de Développement à la Base (CDB) et les Comités de Développement des Quartiers (CDQ) pour le développement

du pays.

Pour sa part, le chef du canton de Bè, Adéla Akllassou IV, s'est réjoui de la relance des activités de l'Ong DENYGBA NYO qui avait par le passé contribué à la scolarisation de certains jeunes du canton et à l'inscription de plus 500 jeunes filles dans des centres de formation ou d'apprentissage. Il a encouragé les responsables de l'organisation à œuvrer davantage pour le développement de notre pays.

Rappelons que l'ONG DENYGBA NYO a été créée le 25 avril 1992 et s'appelait au départ "Sos Enfants déshérités".

Espoir

**COMMISSARIAT GENERAL**

Direction de la Communication
Et des Services aux Usagers

N° 005 /2016/OTR/CG/DCSU

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à la perception de l'Impôt sur le Revenu des Transporteurs Routiers (IRTR)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) rappelle aux contribuables soumis au paiement d'Impôt sur le Revenu des Transporteurs Routiers (IRTR) communément appelé **trimestre** que la perception de cet impôt au titre du premier trimestre 2016 débutée depuis le 1^{er} avril 2016 se poursuivra jusqu'au 30 avril 2016.

En outre, il est rappelé aux conducteurs qu'ils sont redevables pour leur propre compte de la Taxe Complémentaire sur Salaire (TCS).

Les contrôles débuteront le **02 mai 2016** et s'étendront jusqu'au **30 juin 2016** sur toute l'étendue du territoire national.

Les retardataires s'exposent à la rigueur de la loi.

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes compte sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 11 1 AVR 2016

Le Commissaire Général

Henry Kanyesiime GAPERI